2022-12-15-05 : Approbation du Schéma Cyclable Intercommunal

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maineet-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Mer	mbres en exercice :50
М	embres présents :36
	Pouvoirs :5
	Quorum :26
	Votants :41
	Votes pour :35
	Votes contre :0
	Abstention :6
D	ate de convocation : 09/12/2022
	Date d'affichage: 23/12/2022

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON. Diana LEPRON, Dominique MENARD, Patrice TROISPOILS, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Pascal CRUBLEAU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

<u>Étaient excusés :</u>

Hervé BLANCHAIS, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Benoit ERMINE, Marie-Hélène LEOST, Brigitte OLIGNON, Jean-Pierre BOISNEAU, Juanita FOUCHER, Michel BOURCIER

Excusés avec pouvoirs :

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Sébastien DROCHON, Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU

Secrétaire de séance : Jacques BONHOMMET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le Plan National Vélo et Mobilités Actives ;

VU le Schéma Régional des Mobilités ;

VU le Plan Climat de l'Anjou Bleu;

VU le Projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou, et notamment le projet n°23 « aménager sur le territoire un réseau d'infrastructures cyclables à des fins touristiques mais également de mobilité quotidienne » ;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations, et notamment le principe d'actions 13 « éco-concevoir l'aménagement du territoire » ;

VU l'avis favorable Commission Projet de Territoire, Responsabilité Sociétale des Organisations, Transition énergétique et Mobilité en date du 6 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que l'augmentation de pratique du vélo peut être considéré comme d'intérêt général pour les raisons économiques, sociales, environnementales et sanitaires suivantes : réduction des émissions de CO2, des polluants atmosphériques et des nuisances sonores, amélioration de la capacité physique, cognitive, de la santé et de la qualité de vie, création d'emplois et de valeurs ajoutés localement, diminution des coûts de déplacements, facteur d'inclusion sociale et professionnelle, et d'autonomie des plus jeunes ;

CONSIDERANT que l'aménagement de liaisons cyclables sécurisées dans les territoires peu denses est le 1^{er} levier des collectivités pour accélérer la pratique du vélo ;

CONSIDERANT que la CCVHA met en place un Schéma Cyclable Intercommunal (2021-2032) pour planifier les aménagements sur son territoire ; que ce schéma définit l'intérêt communautaire des liaisons cyclables, les priorités d'intervention, les modalités de prise en charge financière à l'intérieur du bloc communal (EPCI / Communes) ainsi que les estimations financières (Investissement / Fonctionnement) par commune ;

CONSIDERANT que le Schéma Cyclable représente 102,9 km, avec 14 liaisons cyclables dites « utilitaires » et 2 liaisons cyclables « touristiques » (voies vertes de l'Oudon et de la Sarthe) ; près de 85 % des habitants du territoire est concerné par un aménagement sur leur commune ;

CONSIDERANT que la CCVHA se propose de prendre en charge à 100 % les dépenses d'études et d'acquisitions foncières liées à l'aménagement des liaisons cyclables ; les coûts de maîtrise d'œuvre et de travaux seraient répartis selon deux clés de répartition entre l'EPCI et les communes :

- <u>Pour les liaisons « utilitaires »</u>, il est proposé une répartition financière, déduction faite des subventions, à 51% pour l'EPCI et 49% pour les communes;
- <u>Pour les liaisons « touristiques »</u>, il est proposé une répartition financière, déduction faite des subventions, à 75% pour l'EPCI et 25% pour les communes;

CONSIDERANT que les coûts de fonctionnement liés à l'entretien des liaisons cyclables seraient répartis selon deux clés de répartition entre l'EPCI et les communes :

- <u>Pour les liaisons « utilitaires »</u>, il est proposé une répartition financière à 100% pour les communes ;
- <u>Pour les liaisons « touristiques »</u>, il est proposé une répartition financière à 50% pour l'EPCI et 50% pour les communes;

CONSIDERANT que les études des 16 liaisons cyclables seraient réalisées sur le mandat actuel ; un premier lot d'aménagement serait également réalisé sur le mandat pour les 4 liaisons « expérimentales » (18,5 km) suivantes : Bécon-les-Granits – Le Louroux-Béconnais (6,9 km) ; Le Lion d'Angers – Thorigné d'Anjou (5,3 km) ; Châteauneuf-sur-Sarthe – Gare ferroviaire d'Etriché (1,6 km) ; Saint-Augustin-des-Bois – Bécon-les-Granits (4,7 km).

CONSIDERANT que la CLECT est amenée à se prononcer sur ces modalités de financement ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Communautaire décide, à la majorité, (abstention de Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Diana LEPRON et Patrice TROISPOILS):

- D'approuver le Schéma Cyclable Intercommunal et ses modalités de mise en œuvre ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2022 au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président